

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA RECRUTEMENT DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

85/237 DU 1er/3/85 2103.
DECRET N° /MTC/EPF.DEPTE.DEP.
Portant nomination de Monsieur
GANDZIE Maurice, Professeur de Lycée
De 1^{er} échelon des cadres de la caté-
gorie A hiérarchie I des Services
Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 3 juillet 1979 ;
(/u l'Ordonnance 019/84 du 23.8.84 portant modification
de certaines dispositions de la Constitution du 3 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2007/EP du 21.6.56 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 59/23/EP du 20.01.59 fixant les
conditions d'intégration dans les cadres des catégories B, C,
D, E des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 62/130/EP du 9.5.62 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 64/195/EP du 5.7.62 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/EP du 5.7.62 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62
du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/EP du 5.7.62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/50/EP-DE du 24.2.67 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes régle-
mentaires relatifs aux nominations, intégrations, reconsti-
tutions de carrières et reclassements notamment en son article
1^{er} § 2 ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et
remplaçant des dispositions du décret n° 62/196/EP du 5.7.62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 84/856 du 8.8.84 portant nomination
du Premier Ministre ;
(/u le décret n° 84/858 du 13.8.84 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 84/860 du 20.8.84 portant organi-
sation des intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 00/650 du 27.12.1980 portant
déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement ;

.../...

(/u le décret 67/304 du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret 64/165 du 22.6.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u la note n° 82/017/MTPS.DGTFP.DFP/RSA du 8.1.82 portant reclassement et nomination de certains professeurs de CEG, Instituteurs des cadres des catégories AII et BI des Services Sociaux (Enseignement) en tête LOPANDZA François ;

(/u la note 326/UMNG-INSSSD du 14 Juillet 1981 portant admission au stage de formation en vue du CAPEL du 15 Juillet au 10 Septembre 1981 ;

(/u la lettre 1242/MEH.DGAS.DPAA du 12.12.83 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives transmettant le dossier de l'intéressé ;

(/u la demande du 10.11.83 ;

SECRET :

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret 67/304 du 30.9.67 susvisé, Monsieur GANDZIEN Maurice, Professeur de Lycée de 1^{er} échelon, indice 830 des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement), titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement dans les Lycées (CAPEL), délivré par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est nommé Professeur Certifié de 1^{er} échelon, indice 830 Acc = 1 an et 28 jours./-

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter du 1.10.81 date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1981-1982, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 10^{er} MARS 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre de l'Enseignement
Secondaire et Supérieur,

Daniel ABIBI

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publi-
que et de la Prévoyances Sociale,

Ango Edouard POUNGUI

Le Ministre des Finances
et du Budget,

Bernard COMBO MATSIONA

Itihi Ossotoumba MOKOUNDOU

AMPLIATIONS :

JORPC..... 1
MGE..... 3
DCF..... 1
MESS..... 3
DGAS..... 3
DPAA..... 3
INTERESSE..... 1
DOSSIER..... 3

SGCM/BC..... 2./-